

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 185

23 janvier 2012

SOMMAIRE

Ansesi S.à r.l.	8845	Detica S.à r.l.	8861
Cabo Holding S.A.	8845	D & G Lux S.à r.l.	8861
Café l'Ancien S.à.r.l.	8845	Dia-Vin	8876
Cairlux S.A.	8846	Diesel Card Luxembourg S.A.	8861
Cairlux S.A.	8846	Dimmer S.à r.l.	8877
Cairlux S.A.	8846	Divendis S.A.	8877
Camden Finance S.A.	8846	Domaines Invests S.A.	8877
Camden Finance S.A.	8846	Domaines Invests S.A.	8877
Cara S.A.	8847	Domaines Invests S.A.	8877
Carrelages Lehnert Sàrl	8847	Dz&M S.à r.l.	8861
Carson Holding S.A.	8858	Flint Luxembourg Sàrl	8847
Certram Properties Sàrl	8859	F.M.S. Export S.A.	8880
Certram Properties Sàrl	8858	Foetz Retail-Invest S.A.	8878
Chez Emilia et Pierre S. à r.l.	8859	Fumilux S.A.	8878
Chorus Security Transport	8858	Furnitures Trading S.A.	8878
CIAT Luxembourg	8859	Gac Lux S.à r.l.	8880
Clean-Center S.à r.l.	8859	Garage Roger & Diego	8880
Colle Développement S.A.	8859	Garrett Properties S.A.	8880
Convoy Investment S.à r.l.	8845	GDF Suez LNG Liquefaction S.A.	8878
Cotia S.à r.l.	8860	Gratings Europe Industry S.A.	8880
Covis Pharma Holdings S.à r.l.	8845	Parthena Reys Private Equity Holding S.A.	8862
Cullinan Investments S.A.	8860	Parthena Reys Private Equity Holding S.à.r.l.	8862
Cullinan Investments S.A.	8861	Sigale Investments S.à r.l.	8834
Cuni-Fuels S.A.	8860	Summer Soca LNG Liquefaction S.A.	8878
Da Massimo S.à r.l.	8862	Treveria Thirty-One S.à r.l.	8834
Dania Presents S.à r.l.	8862	Treveria Thirty-Three S.à r.l.	8834
Datasud & PC Docter S.à.r.l.	8862	Treveria Thirty-Two S.à r.l.	8834
DAVIN Luxembourg SA	8862	Treveria Three S.à r.l.	8844
Dawson Investment S.A.	8876	Treveria Twelve S.à r.l.	8844
Delta Realestate S.A.	8876	Treveria Twenty S.à r.l.	8844
Design Concept S.A.	8876		

Treveria Thirty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 125.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011173850/12.

(110202445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Treveria Thirty-Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 129.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011173851/12.

(110202443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Treveria Thirty-Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 125.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011173852/12.

(110202444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Sigale Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 165.162.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of November.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue John F Kennedy, L1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mr Vincentius van den Brink private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a “Société à responsabilité limitée”, private limited liability company (the “Articles”), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a “Société à responsabilité limitée”, private limited liability company under the name “Sigale Investments S.à r. l.” (the “Company”) governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the “Law”), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on “Sociétés à responsabilité limitée”.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company’s nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate object. The Company’s object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company);
- for the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Law of July 31, 1929, on holding companies as amended from time to time.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Units.

Art. 5. Corporate capital. The subscribed unit capital is fixed at eleven thousand pounds sterling (GBP 11,000.-) represented by one hundred and ten (110) units of one hundred pounds (GBP 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at fifty million pounds (GBP 50,000,000.-) to be divided into five hundred thousand (500,000) units with a par value of one hundred pounds (GBP 100.-) each.

Art. 6. Capital amendment. The subscribed and authorised capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders’ meeting, in accordance with article 17 of these Articles.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial C. Such increase may be subscribed for and issued in the form of units with or without premium, as the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, shall determine. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing unitholders a preferential right to subscribe to the units to be issued. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 7. Distribution right of units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

Chapter III. - Management.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the «UK») for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as «Non-resident in the UK»). The majority of the managers will be non-resident in the United States (the «US») for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as «Non-resident in the US»). For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US constitute the majority of the board of managers in accordance with these Articles.

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented, (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and (iv) at least the majority of the managers present or represented are Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at any meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities

of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers."

Art. 11. Powers of the manager. In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

In case of plurality of managers, the board of managers may appoint from among its members one or several general managers who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature

Art. 12. Representation of the company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

Art. 13. Sub-delegation and Agent of the manager. The manager, or in case of plurality of managers any manager, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more managers provided that in no event shall such powers be delegated to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the manager. The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 16. Erisa provisions. Unless otherwise consented by the unitholders, the board of managers shall use its best efforts to conduct the affairs of the Company in compliance with the exception for "real estate operating companies" or otherwise with the exception for other "operating companies" under the first sentence of paragraph (c) of the regulations contained in Section 2510.3101 of the Regulations of the US Department of Labor or successor regulations (the Plan Assets Regulations). If the board of managers becomes aware that there is a material likelihood that the Company will cease to be a "real estate operating company" or otherwise an "operating company" under the first sentence of paragraph (c) of the Plan Assets Regulations, then the board of managers shall take such actions as may be necessary to cause the Company not to be adversely affected with respect to its status as a "real estate operating company" or otherwise as such an "operating company".

Chapter IV. - General meeting of Unitholders.

Art. 17. Powers of the sole Unitholder / General meeting of unitholders. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 18. General meetings. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

Other meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, other meetings of the unitholders shall never be held in the UK.

Chapter V. - Business year - Balance sheet.

Art. 19. Financial year. The Company's financial year starts on the 1 January and ends on the 31 December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as "réviseur(s) d'entreprises agréé (s)".

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and Distribution of the profits. From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders. However, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may, to the extent permitted by applicable law, decide to pay interim dividends.

Chapter VI. - Dissolution - Liquidation.

Art. 21. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable law.

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2012.

Subscription - Payment

All the one hundred and ten (110) units representing the entire capital of the Company have been entirely subscribed as follows:

Subscriber	Number of Units
INTERNATIONAL PYRAMIDE (LUXEMBOURG) S.A. HOLDINGS	<u>110 units</u>
Total	110 units

All the one hundred and ten (110) units are fully paid up in cash, therefore the amount of eleven thousand pounds sterling (GBP 11,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed persons, representing the entirety of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the general meeting of unitholders, passed the following resolutions:

(1) Is appointed as manager for an undetermined period:

(a) Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

(2) The Company shall have its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(3) The shareholders hereby specially authorise the board of managers to limit or withdraw preferential subscription rights in relation to an increase of capital made within the authorised capital provided for in article 6 of the Articles.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-cinquième jour de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon le lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A Avenue John F Kennedy, L1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Monsieur Vincentius van den Brink employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle partie comparante, représentée tel qu'indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de Sigale Investments S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts)

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);
- pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières telle que modifiée.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à onze mille livres sterling (GBP 11.000,-), représentés par cent dix (110) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante millions livres sterling (GBP 50.000.000,-) divisé en cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est expressément autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux associés existant le droit de souscription préférentiel de souscrire aux parts sociales à émettre. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut déléguer à tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant tout ou partie des montants de ces augmentations de capital.

Art. 7. Droit de distribution des parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III. - Gérance.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-résidents au RU»). La majorité des gérants seront des non-résidents des Etats-Unis (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-résidents aux US»). Pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent constituer avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU et (iv) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents aux US, étant entendu que, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à toute réunion.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

Art. 11. Pouvoirs du gérant. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un ou plusieurs gérants délégués qui auront à leur charge la gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir d'engager individuellement la Société par leur seule signature.».

Art. 12. Représentation de la société. La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

Art. 13. Sous - Délégation et Agent du gérant. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au RU ou aux US ou qui est établie de façon permanente aux US ou au RU.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du gérant. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Dispositions Erisa. Sauf consentement contraire des associés, le conseil de gérance devra mettre en oeuvre ses meilleurs efforts pour mener les affaires de la Société conformément à l'exception des «real estate operating companies» (sociétés d'exploitation de biens immobiliers) ou encore à l'exception des autres «operating companies» (sociétés d'exploitation) visée par la première phrase du paragraphe (c) des règles contenues dans la Section 2510.3-101 des Réglementations émises par le «US Department of Labor» (Département du Travail aux US) ou de toutes autres réglementations ultérieures (le «Plan Assets Regulations»). Si le conseil de gérance se rend compte qu'il est possible que la Société cesse d'être une «real estate operating company» ou encore une «operating company» conformément à la première phrase du paragraphe (c) du «Plan Assets Regulations», alors le conseil de gérance prendra les mesures nécessaires pour éviter que la Société ne soit affectée de manière défavorable au regard de sa situation en tant que «real estate operating company» ou encore en tant que «operating company».

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés.

Art. 17. Pouvoirs de l'associé unique / Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 18. Assemblées générales. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

Chapitre V. - Exercice social - Comptes annuels

Art. 19. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Réserve légale et Distribution du bénéfice. Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes de dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les cent dix (110) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont toutes été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.	<u>110 parts sociales</u>
Total	110 parts sociales

Toutes les cent dix parts sociales ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de onze mille livres sterling (GBP 11.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social de la Société et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, ont pris les résolutions suivantes:

(1) Est nommée gérant pour une période indéterminée:

(a) Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

(2) Le siège social de la Société est établi au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

(3) Les associés autorisent par les présentes le conseil de gérance à limiter ou retirer les droits de souscription préférentiels relatifs à une augmentation de capital effectuée dans les limites du capital autorisé, tel que défini à l'article 6 des Statuts.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. van den Brink, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 novembre 2011. Relation: RED/2011/2577. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011169169/521.

(110196255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Treveria Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011173853/12.

(110202552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Treveria Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011173854/12.

(110202503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Treveria Twenty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011173855/12.

(110202459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Ansesi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 39, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 138.256.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011173939/9.

(110202286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Café l'Ancien S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 77, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 90.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011174002/9.

(110202813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Convoys Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 107.548.

1) Il résulte des informations adressées en date du 19 décembre 2011 au siège social de la société que Monsieur Hing Lam Kam a changé son adresse privée avec effet au 16 décembre 2011;

2) L'adresse nouvelle de Monsieur Kam est la suivante: Flat C, 38/F, Block 2, Estoril Court, 55 Garden Road, Hong Kong.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011173998/12.

(110202384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Covis Pharma Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 164.392.

L'associé unique et les gérants de la Société ont pris acte d'un changement d'adresse

L'adresse de Monsieur Jack Thomas Davis, actuellement gérant de classe B au sein du conseil de gérance de la Société, est désormais la suivante:

c/o Counselnet AG, Lindenstrasse 16, CH-6341 Baar, Switzerland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011173999/13.

(110202583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Cabo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 59.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011174001/10.

(110203178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Cairlux S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, allée de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.154.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.
Pour La Société

Référence de publication: 2011174003/11.

(110202529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Cairlux S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, allée de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.154.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.
Pour La Société

Référence de publication: 2011174004/11.

(110202530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Cairlux S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, allée de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.154.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.
Pour La Société

Référence de publication: 2011174005/11.

(110202531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Camden Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 145.483.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2011.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2011174006/12.

(110202330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Camden Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 145.483.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2011.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2011174007/12.

(110202331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Cara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.584.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 17 novembre 2011

Résolutions:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, - de nommer Monsieur Joseph WINANDY comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011174009/14.

(110202646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Carrelages Lehnert Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 39, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 89.159.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011174010/9.

(110203145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Flint Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.180.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of November.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf les Bains, Grand Duchy of Luxembourg to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Flint North America Ltd., a company incorporated and organized under the laws of the province of Alberta, Canada, having its registered office at Suite 700, 300 – 5th Avenue SW, Calgary, Alberta, Canada T2P 3C4, registered with the Alberta Registrar of Corporations under the corporate access number 2016322451, acting through its Luxembourg branch, Flint North America Ltd., Luxembourg Branch, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (hereafter referred to as the "Shareholder");

represented by Me Vanessa Morolli, Avocat, residing in Luxembourg,

by virtue of proxy given under private seal on November 7, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "Flint Luxembourg Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the "Corporation"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other companies of the group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration.

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the Shareholder(s) adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several shareholders.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of managers of the Corporation. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Shareholder(s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares.

5.1 The Corporation's share capital is set at one hundred twenty thousand US Dollars (USD 120,000.-) divided into one hundred twenty thousand (120,000) ordinary shares (hereinafter the "Ordinary Shares"). The Corporation may in addition to the Ordinary Shares issue from time to time class A Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class A MRPS"), class B Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class B MRPS"), class C Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class C MRPS"), class D Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class D MRPS"), class E Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class E MRPS"), class F Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class F MRPS"), class G Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class G MRPS"), class H Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class H MRPS"), class I Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class I MRPS"), class J Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class J MRPS") (the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS, the Class F MRPS, the Class G MRPS, the Class H MRPS, the Class I MRPS and the Class J MRPS) are each hereinafter referred to as a "Class of MRPS"; while they are all hereinafter collectively referred to as "MRPS"; the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares".

5.2 All the Shares are issued with no mention of face value. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.

5.3 All the Shares are fully paid up.

5.4 In addition to the contributions to the Corporation in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, the Shareholder(s) may subscribe to additional Shares by payments made to the corporate capital and, as the case may be, also through payments made to the share premium account attached to the newly issued shares.

5.5 The holder of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of Ordinary Shares. The holder of a particular Class of MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of that Class of MRPS.

5.6 Share premium paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on Class of MRPS shall be booked in the relevant Class of MRPS' share premium account and such share premium shall remain attached to that Class of MRPS upon which the share premium was paid;

5.7 All MRPS are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Corporation as a share premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) in any circumstances whatsoever, the Corporation shall redeem all of the Shares of a Class of MRPS then in issue upon expiry of a thirteen (13) years period from the date on which the relevant Class of MRPS is issued (the "Final Mandatory Redemption Date");

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of a Class of MRPS is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Corporation to redeem all or part of its Shares in this Class of MRPS; and

(iii) the redemption price of each Share in a Class of MRPS whether redeemed at the Corporation's request or at the holder's will be equal to the face value of the redeemed MRPS, increased by the share premium (if any) attached to the relevant Class of MRPS and that is attributable to the MRPS so redeemed.

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption.

5.8 All MRPS are issued in the form of convertible Shares either into Ordinary Shares or into any other Class of MRPS. MRPS may be converted pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of MRPS may at any time before such date request (in one or several occasions) in writing to convert either into Ordinary Shares or into any other Class of MRPS all or part of the MRPS;

(ii) the conversion price of the MRPS to be converted will be equal to the face value of such MRPS increased by the share premium (if any) attached to the relevant Class of MRPS to which the MRPS belongs and that is attributable to the MRPS being converted and which is not returned to the holder as partial consideration for the conversion (the "Conversion Price");

(iii) the number of Ordinary Shares to be issued upon such conversion of MRPS into Ordinary Shares will be equal to the Conversion Price divided by the estimated fair market value, as reasonably determined by the board of managers of the Corporation, of an Ordinary Share on the conversion date;

(iv) the number of MRPS to be issued upon such conversion of MRPS into any other Class of MRPS will, to the extent that such other Class of MRPS has issued and outstanding Shares immediately preceding the conversion time, be equal to the Conversion Price divided by the estimated fair market value, as reasonably determined by the board of managers of the Corporation, of a Share of the other Class of the MRPS on the conversion date. In any other case, each MRPS to be converted shall be converted into one Share of the other Class of MRPS.

(v) no decimal of Shares will be available on conversion. The board of managers of the Corporation may (in the case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Shares; and

(vi) the share premium (if any) attached to the converted Class of MRPS and that is attributable to the MRPS so converted, will, except to the extent that the MRPS' holder requests to have all or a portion of such share premium returned to the holder as partial consideration for the conversion of MRPS, be allocated to the share premium of the Ordinary Shares or to the share premium of the relevant Class.

Converted MRPS will be cancelled forthwith after redemption.

5.9 The holder of Ordinary Shares will be entitled to dividend payments provided that and to the extent that the Corporation has sufficient assets available, after each dividend payment is made, to redeem the MRPS then in issue (including any attached share premium). In any circumstances whatsoever, the holder of MRPS will not be entitled to dividend payments. In case of dissolution of the Corporation, the holder of MRPS will rank junior to all debts incurred by the Corporation but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 18 below.

Art. 6. Increase and Reduction of capital. The corporate capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of the Shareholder(s), adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 The Shares are freely transferable to non-members under the condition that the Corporation remains wholly held by a single member. These articles of association will have to be amended in case the Corporation would cease to be organized as a single member corporation.

7.2 The transfer of Shares will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.3 The Corporation may purchase its own Shares.

Art. 8. Form of shares - Shareholder's register.

8.1 Shares are issued in registered form only.

8.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholder(s) if it requires doing so.

8.3 The ownership of Shares will be evidenced by the due registration in the shareholders' register of the Corporation.

Title III. Administration - Management - Representation**Art. 9. Board of managers.**

9.1 The Corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of three (3) managers, who do not need to be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the Shareholder(s). The board of managers shall be composed of two (2) classes of managers (A and B) as follows: Class A shall be composed of two (2) managers at least and Class B shall be composed of one (1) manager at least.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of the Shareholder(s), which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of the Shareholder(s) fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Corporation object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may exceptionally act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager physically present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by email.

11.4 Any manager having an interest in a transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Corporation, shall be obliged to advise the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the managers may have had an interest conflicting with that of the Corporation.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers of each class of managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation. The Corporation shall be bound by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s)

Art. 14. Powers and Voting rights.

14.1 Any regularly constituted meeting of Shareholder(s) of the Corporation, shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

14.2 Except as otherwise required by the Law, resolutions at a meeting of Shareholder(s) duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The corporate capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the general meeting of the Shareholder(s). The general meeting of the Shareholder(s) may change the nationality of the Corporation.

14.4 Each Share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of the Shareholder(s).

14.5 The Corporation will recognize only one holder per Share.

14.6 The Shareholder(s) exercise(s) all the powers of the general meeting of the Shareholder(s) pursuant to the Law.

14.7 The decisions of the general meeting of the Shareholder(s) are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the Shareholder(s) and the Corporation represented by the Shareholder(s) are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of the Shareholder(s) approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December of the year two thousand and eleven.

Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up in USD, which is the functional currency of the Corporation, by the board of managers of the Corporation as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the Shareholder(s) at the registered office of the Corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation. The general meeting of the Shareholder(s), upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers of the Corporation,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by a resolution of either the board of managers or the Shareholder(s), and
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 The dissolution of the Corporation can only be decided by the Shareholder(s) under the voting conditions of article 199 of the Law for the amendment of articles of incorporation and under the cumulative condition that a positive vote of the Ordinary Shares and a positive vote of the MRPS have been given for each class of Shares according to the voting conditions of the above-mentioned article 199 of the Law.

18.2 In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the Shareholder(s) effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.3 The power to amend these articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the Shareholder(s).

18.4 The power of the board of managers of the Corporation will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder of MRPS according to the face value of such Shares and the share premium if any attached to each MRPS. Holder of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis (according to the number of Ordinary Shares held in the Corporation's capital by the holder of such Shares).

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of association of the Corporation having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for one hundred twenty thousand (120,000) Ordinary Shares and to have fully paid up in cash these shares for an amount of one hundred twenty thousand US Dollars (USD 120,000.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Statement

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred fifteen euro (EUR 1,215.-).

Resolution of the sole shareholder

The prenamed sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is set at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
2. The number of Class A managers is fixed at two (2). The following persons are appointed as Class A managers:
 - Mr. Emmanuel Réveillaud, born on October 10, 1971 in La Rochelle (France), residing professionally in L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse.
 - Mrs. Timea Orosz born on December 5, 1979 in Nyiregyhaza (Hungary), residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur.
3. The number of Class B manager is fixed at one (1). The following person is appointed Class B manager:
 - Mr. Paul M. Boechler born on June 6, 1958 in Saskatoon, Saskatchewan (Canada), residing professionally at Suite 700, 300 – 5th Avenue SW, Calgary, Alberta (Canada) T2P 3C4.
4. The managers shall be appointed for an unlimited period which shall end either by their resignation or their revocation by the general meeting of the Shareholder(s).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché du Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte,

A comparu:

Flint North America Ltd., une société constituée et organisée sous les lois de la province d'Alberta, Canada, ayant son siège social à Suite 700, 300 – 5th Avenue SW, Calgary, Alberta, Canada T2P 3C4, immatriculée auprès du Alberta Registrar of Corporations sous le numéro 2016322451, agissant par l'intermédiaire de sa succursale luxembourgeoise ,Flint North America Ltd., Luxembourg Branch, ayant son siège social à L-2310, 16, avenue Pasteur en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après «l'Associé»);

ici représentée par Maître Vanessa Morolli, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 novembre 2011,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Flint Luxembourg Sàrl", (ci-après la «Société»), qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de participations à Luxembourg ou à l'étranger; sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur une partie de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale de(s) l'Associé(s) adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale de l'(des)Associé(s) délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisant ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent vingt mille dollars américains (USD 120.000,-) représenté par cent vingt mille (120.000) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires»). La Société peut également émettre en plus des

Parts Ordinaires des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (ci-après les «PPOR de catégorie A»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (ci-après les «PPOR de catégorie B»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C (ci-après les «PPOR de catégorie C»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (ci-après les «PPOR de catégorie D»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (ci-après les «PPOR de catégorie E»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie F (ci-après les «PPOR de catégorie F»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie G (ci-après les «PPOR de catégorie G»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie H (ci-après les «PPOR de catégorie H»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (ci-après les «PPOR de catégorie I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (ci-après les «PPOR de catégorie J»), (les PPOR de catégorie A, les PPOR de catégorie B, les PPOR de catégorie C, les PPOR de catégorie D, les PPOR de catégorie E, les PPOR de catégorie F, les PPOR de catégorie G, les PPOR de catégorie H, les PPOR de catégorie I et les PPOR de catégorie J) sont ci-après individuellement désignées comme une «Catégorie de PPOR» et collectivement comme les «PPOR»; les PPOR et les Parts Ordinaires sont ci-après individuellement désignées comme une «Part» et collectivement comme les «Parts».

5.2 Les Parts sont émises sans désignation de valeur nominale. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la catégorie à laquelle elles appartiennent.

5.3 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

5.4 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à l'article 5.1, l'(es) associé(s) peu (ven)t souscrire à des Parts additionnelles par paiement au capital social et le cas échéant également par paiement fait au compte prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.

5.5 Le détenteur de Parts Ordinaires bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée lors de la souscription des Parts Ordinaires. Le détenteur d'une Catégorie de PPOR particulière bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée lors de la souscription de cette Catégorie de PPOR.

5.6 La prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires ou des PPOR devra être comptabilisée dans des comptes prime d'émission distincts, comme suit:

- toute prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission des parts sociales ordinaires (le «Compte Prime d'Emission Parts Ordinaires») et restera attachée aux Parts Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée; et

- toute prime d'émission payée pour une catégorie des PPOR devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission PPORs y affèrent (le «Compte Prime d'Emission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et restera attachée aux PPOR pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

5.7 Toutes les PPOR sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions requises à l'Article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des PPOR peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris toute réserve extraordinaire constituée par des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou bénéfiques issus d'une nouvelle émission à laquelle il est procédé à des fins de rachat), les PPOR seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

- (i) en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les Parts d'une Catégorie de PPOR alors émises à l'expiration d'un délai de treize (13) ans à compter de la date à laquelle cette catégorie de PPOR a été émise (la «Date Finale de Rachat Obligatoire»);

- (ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur d'une catégorie de PPOR peut demander (en une ou plusieurs fois) par écrit à la Société le rachat de certaines ou de toutes ses Parts détenues dans cette catégorie de PPOR; et

- (iii) le prix de rachat de chaque Part dans une Catégorie de PPOR, que le rachat se fasse à l'initiative de la Société ou du détenteur sera égal à la valeur nominale des PPOR rachetées majoré par la prime d'émission (le cas échéant) attachée à cette catégorie de PPOR et qui est attribuable aux PPOR ainsi rachetées.

Les PPOR seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

5.8 Toutes les PPOR sont émises sous la forme de Parts convertibles en Parts Ordinaires ou en toute autre catégorie de PPOR. Les PPOR seront converties conformément aux conditions et modalités suivantes:

- (i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de PPOR peut à tout moment avant cette date, demander (en une ou plusieurs fois) par écrit la conversion de certaines ou de toutes les PPOR en Parts Ordinaires ou en toute autre Catégorie de PPOR;

- (ii) le prix de conversion des PPOR à convertit sera égal à la valeur nominale de PPOR convertis majoré par la prime d'émission (le cas échéant) attachée à cette catégorie de PPOR et qui est attribuable aux PPOR ainsi convertis et lequel n'est pas retourné au détenteur comme un prix partiel suite à la conversion (le «Prix de Conversion»);

(iii) le nombre de Parts Ordinaires qui devront être émises en contrepartie de la conversion des PPOR en Parts Ordinaires sera égal au Prix de Conversion divisé par une valeur marchande de la Part Ordinaire le jour de la conversion, telle que raisonnablement déterminée par le conseil de gérance de la Société;

(iv) le nombre de PPOR à émettre suite à la conversion de PPOR en toute autre Catégorie de PPOR, dans la limite ou une telle Catégorie de PPOR a émis et circulé des Parts immédiatement avant la conversion, sera égal au Prix de Conversion divisé par la juste valeur marchande, comme raisonnablement déterminée par le conseil de gérance de la Société, d'une Part d'une autre Catégorie de PPOR au jour de la conversion. Dans tout autre cas, chaque PPOR convertible devra être converti en une Part d'une autre Catégorie de PPOR.

(v) aucune fraction de Parts ne sera possible. Le conseil de gérance de la Société pourra (en cas de fraction) soit arrondir à la valeur supérieure ou inférieure au plus près du nombre de Parts appropriées; et

(vi) la prime d'émission (le cas échéant) attachée à une Catégorie de PPOR convertis et attribuée aux PPOR ainsi convertis, sera, sauf si le détenteur des PPOR exige d'obtenir l'ensemble ou une partie de la prime d'émission à titre de paiement partiel du prix suite à la conversion des PPOR, allouée à la prime d'émission liée aux Parts Ordinaires ou à la prime d'émission de la Catégorie y afférente.

Les PPOR ainsi convertis seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

5.9 Le détenteur de Parts Ordinaires aura droit à un paiement de dividendes à condition que la Société dispose de l'actif suffisant pour qu'à l'issue de chaque paiement de dividendes elle puisse procéder au rachat des PPOR (incluant le cas échéant toute prime d'émission). En toutes circonstances, le détenteur de PPOR n'aura droit à aucun paiement de dividendes. En cas de dissolution de la Société, le détenteur de PPOR sera subordonné aux dettes encourus par la Société mais sera prioritaire par rapport au détenteur de Parts Ordinaires tel que défini à l'article 18 ci-dessous.

Art. 6. Augmentation et Réduction du capital. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale de l'(des) Associé(s) prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Les Parts sont librement cessibles à des tiers à condition que la Société conserve la forme d'une société unipersonnelle. Les présents statuts devront être modifiés dans l'hypothèse où la Société cesserait d'être organisée comme une société unipersonnelle.

7.2 Le transfert de Parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

La société pourra acquérir ses propres Parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

8.1 Les Parts sont émises uniquement sous forme nominative.

8.2 Un registre d'associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par l'(es) associé(s) s'il(s) en fait (font) la demande.

8.3 La propriété des Parts résultera de l'inscription dans le registre d'associés de la Société.

Titre III. Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de trois (3) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale de l'(des) Associé(s). Le conseil de gérance est composé de deux (2) catégories de gérants (A et B) comme suit: la catégorie A devra être composée de deux (2) gérants au moins et la catégorie B devra être composée de un (1) gérant au moins.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale de l'(des) Associé(s), qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision de l'assemblée générale de l'(des) Associé(s), relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance

pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales de l'(des) Associé(s).

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra exceptionnellement assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait physiquement présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou par courriel.

11.4 Le gérant qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil de gérance, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Il est spécialement rendu compte, à la première assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des gérants aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité des gérants de chaque catégorie sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés comprenant au moins un gérant de chaque catégorie.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopies.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président intérimaire, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B dans tous les cas et pour tout montant soit par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Résolutions de l'assemblée générale de l'(des) associé(s)

Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes.

14.1 Toute assemblée générale de l'(des) Associé(s) régulièrement constituée aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf si autrement prévu par la Loi, des résolutions de l'assemblée générale de l'(des) Associé(s), valablement convoquée, seront prises à la majorité simple de ceux qui sont présents et qui votent.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée générale de l'(des) Associé(s). L'assemblée générale de l'(des) Associé(s) pourra changer la nationalité de la Société.

14.4 Chaque Part donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'(des) Associé(s).

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part.

14.6 L'(Les) Associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale de l'(des) Associé(s).

14.7 Les décisions de l'assemblée générale de l'(des) Associé(s) sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre l'(les) Associé(s) et la Société représentée par l'(les) Associé(s), seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle de l'(des) Associé(s) approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont établis en dollar américain, étant la monnaie fonctionnelle de la Société, par le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition de l'(des) Associés au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société. L'assemblée générale de l'(des) Associé(s), sur recommandation du conseil de gérance déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance de la Société,
2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une résolution du conseil de gérance ou de l'(des) Associés, et
3. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. - Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 La dissolution de la Société peut être décidée uniquement par l'(les) Associés selon les conditions de vote de l'article 199 de la Loi en relation avec les modifications des statuts et sous une condition cumulative qu'un vote positif des Parts Ordinaires et qu'un vote positif des PPOR a été émis pour chaque catégorie des Parts conformément aux conditions de vote de l'article 199 de la Loi mentionné ci-avant.

18.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale de l'(des) Associés, décidant une telle dissolution, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.3 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale de l'(des) Associé(s).

18.4 Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé en priorité au détenteur de PPOR en fonction de la valeur nominale de ces Parts et de la prime d'émission attachée aux PPOR, le cas échéant. Le détenteur d'Actions Ordinaires sera autorisé à recevoir le cas échéant le montant restant au pro rata du nombre d'Actions Ordinaires qu'il détient dans le capital social de la Société.

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription et Libération

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire cent vingt mille (120.000) Parts Ordinaires et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de cent vingt mille dollars américains (USD 120.000,-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille deux cent quinze euros (EUR 1.215,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur;
- 2) Le nombre de gérant de catégorie A est fixé à deux. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A de la Société:
 - Monsieur Emmanuel Réveillaud, né le 10 octobre 1971 à La Rochelle (France), demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse;

- Madame Timea Orosz, née le 5 décembre 1979, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg;

3) Le nombre de gérant de catégorie B est fixé à un (1). La personne suivante est nommée gérant de catégorie B:

- Monsieur Paul Boechler, né le 6 juin 1958 à Saskatoon, Saskatchewan, Canada, demeurant professionnellement à Suite 700, 300-5th Avenue SW, Calgary, Alberta (Canada) T2P 3C4.

4) Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs mandants prendront fin soit par leur démission ou révocation par l'assemblée générale de l'(des) Associé(s).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: MOROLLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 novembre 2011. REM 2011 / 1513. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 9 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169607/602.

(110196758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Carson Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 147.048.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARSON HOLDING S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011174012/12.

(110202746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Certram Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174016/10.

(110202920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Chorus Security Transport, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 28.001.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011174020/14.

(110203157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Certram Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 117.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174017/10.

(110202921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Chez Emilia et Pierre S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 69, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 108.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011174019/10.

(110203067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Clean-Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité Zare llot Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 30.505.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011174022/12.

(110203634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Colle Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 87.703.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011174023/9.

(110202542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

CIAT Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5650 Mondorf-les-Bains, 2, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 98.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de la société anonyme de droit français COMPAGNIE INDUSTRIELLE D'APPLICATIONS THERMIQUES, en abrégé CIAT ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011174025/12.

(110202387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Cotia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 814.100,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011174030/10.

(110203429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Cullinan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.613.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Cullinan Investments S.A.

Martinus C.J. Weijermans / Jean-Jacques Josset

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011174031/14.

(110203608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Cuni-Fuels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 39, avenue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 92.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011174034/10.

(110202985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Cullinan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.613.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Cullinan Investments S.A.

Martinus C.J. Weijermans / Jean-Jacques Josset

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011174032/14.

(110203618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

D & G Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 131.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011174035/10.

(110203633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Detica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.512.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011174037/10.

(110202858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Cullinan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.613.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Cullinan Investments S.A.

Martinus C.J. Weijermans / Jean-Jacques Josset

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011174033/14.

(110203621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Diesel Card Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011174038/10.

(110202984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Dz&M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 6, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 141.565.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011174041/10.

(110202860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Da Massimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6677 Merttert, 2, rue Sandkaul.
R.C.S. Luxembourg B 142.057.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011174042/10.

(110203191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Dania Presents S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6623 Wasserbillig, 2, Am Haerewengert.
R.C.S. Luxembourg B 91.588.

1) Der Name des Teilhabers CESAR S.A. wurde in CESAR S.A. SPF umgewandelt.

2) Die neue Anschrift der Teilhaber CESAR S.A. SPF, THOMSEN Lena Ellinor und Sören TOFT sowie der Geschäftsführerin THOMSEN Lena Ellinor wurde, auf Beschluss der Gemeinde, von 33, rue Bocksberg, L-6614 Wasserbillig in 2, Am Haerewengert, L-6623 Wasserbillig umgeändert.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011174043/13.

(110203356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Datasud & PC Docter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.800,00.

Siège social: L-3917 Mondercange, 20, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 100.779.

Il résulte de la cession de parts sous seing privé du 12.12.2011 que

Monsieur Edmond SCHNEIDER, né le 2 février 1960 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 55, rue de la Libération L-3850 Schifflange, a cédé 50 parts sociales (cinquante) à Monsieur Daniel SCHNEIDER, né le 17 août 1965 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 50, rue de Differdange L-4437 Soleuvre.

Monsieur Edmond SCHNEIDER détient 50 parts sociales (cinquante) et Monsieur Daniel SCHNEIDER détient 50 parts sociales (cinquante).

Référence de publication: 2011174044/14.

(110203053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

DAVIN Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9635 Bavigne, 9, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 101.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2011174045/10.

(110203415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Parthena Reys Private Equity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Parthena Reys Private Equity Holding S.A.).

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 136.389.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of November
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg

IT APPEARED:

Parthena Reys Perennial Fund S.C.A., SICAV-FIS, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualified as a société d'investissement à capital variable -specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg whose registered office is at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg) under number B 154.363 (the "Sole Shareholder") acting by its general managing partner, Parthena Reys Perennial Management S.A. having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 136.401;

Hereby represented by Ms Gaëla Conrad, juriste, residing professionally at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the company existing under the name of Parthena Reys Private Equity Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under number B 136.389 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed drawn up by notary Maître Jean Seckler residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on 11 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 March 2008, number 693 page 33224.

II. The Company's articles of association have been amended pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary Maître Henri Hellinckx on 4 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 February 2009, number 290 page 13883.

III. The appearing party, duly represented, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

a) Change of the legal form of the Company so as to convert it from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée);

b) Amendment of the corporate name of the Company from "Parthena Reys Private Equity Holding S.A." into "Parthena Reys Private Equity Holding S.à r.l." in accordance with legal requirements;

c) Conversion of the existing three hundred and ten (310) shares, each with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) issued under the form of a public limited liability company (société anonyme) into three hundred and ten (310) shares (parts sociales) each with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) in issue under the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Shares' Conversion");

d) Change of the par value of the three hundred and ten (310) shares (parts sociales) with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, into thirty-one thousand (31,000.-) shares (parts sociales) with a par value of one Euro (1.- EUR) each (the "Shares");

e) Full restatement of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolutions and to adapt them to the new legal form of the Company;

f) Confirmation of the registered office of the Company;

g) Acknowledgment of the resignation of all members of the board of directors of the Company i.e. (i) Mr. Philip Mallard, (ii) Mr. Jonas Mallard, (iii) Mr. Michael Whittingdale, (iv) Mr. François Pfister and (v) Mr. Russell Perchard as current directors of the Company (the "Resigning Directors");

h) Acknowledgment of the resignation of Saltgate S.A., having its registered office at 291, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 128.029 (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) as statutory auditor of the Company (the "Statutory Auditor");

i) Decision to set at five (5) the number of managers (gérants) of the Company and to appoint (i) Mr. Philip Mallard, (ii) Mr. Jonas Mallard, (iii) Mr. Michael Whittingdale,

(iv) Mr. François Pfister, and (v) Mr. Russell Perchard as new managers (gérants) of the Company for an unlimited duration; and

j) Miscellaneous.

IV. That, on the basis of the above mentioned agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to CHANGE the legal form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), without discontinuity of its

legal status. The share capital and the reserves of the Company will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, the amortizations, the appreciations and depreciations. The Company transformed into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) shall continue the book keeping held by the Company previously under the form of a public limited liability company (société anonyme).

Valuation

The Sole Shareholder declares that the change of the legal form is made on the basis of the interim financial statements as of 31 October 2011 of the Company, a copy of which, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The description of the share capital of the Company has been dealt with in a report of the board of directors of the Company dated 22 November 2011 which concluded that:

“As of 22 November 2011:

- the Share Capital amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten shares (310) shares, each with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) and is therefore at least equal to the amount of the minimum share capital required by article 182 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended for companies having the corporate form of a private limited liability company; and
- the Shares are fully subscribed and paid up by the Sole Shareholder.”

This report, having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to AMEND the corporate name of the Company from “Parthena Reys Private Equity Holding S.A.” into “Parthena Reys Private Equity Holding S.àr.l.” in accordance with legal requirements.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to APPROVE the Shares’ Conversion.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to CHANGE the par value of the three hundred and ten (310) shares (parts sociales) with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, into thirty-one thousand (31,000.-) shares (parts sociales) with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

All the thirty-one thousand (31,000.-) shares (parts sociales) are held by Parthena Reys Perennial Fund S.C.A., SICAV-FIS, prenamed.

Fifth resolution

The Sole Shareholder CONFIRMS that the registered office of the Company is located at 291, Route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to ACKNOWLEDGE the resignation of each of the Resigning Directors.

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to ACKNOWLEDGE the resignation of the Statutory Auditor.

Eighth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to SET a five (5) the number of managers (gérants) of the Company and further RESOLVES to APPOINT (i) Mr. Philip Mallard,

(ii) Mr. Jonas Mallard, (iii) Mr. Michael Whittingdale, (iv) Mr. François Pfister and (v) Mr. Russell Perchard as managers (gérants) of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time.

The Company will therefore be managed by the following managers (gérants):

(a) Mr. Philip Mallard, born on 26 October 1948 in Birmingham (United Kingdom), with professional address at 131, Avenue Winston Churchill, B-1180 Uccle, Brussels, Belgium;

(b) Mr. Michael Whittingdale, born on 6 June 1945 at Sherbone (United Kingdom), with address at 53-64 Chancery Lane, GB – WC1V 6DR Londres, United Kingdom;

(c) Mr. François Pfister, born on 25 October 1961 at Uccle (Belgium), with professional address at 291, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(d) Mr. Jonas Mallard, born on 31 December 1970 at Harpenden (United Kingdom), with professional address at Centre d’Affaires La Boursidière, F-92350 Le Plessis-Robinson, France; and

(e) Mr. Russell Perchard, born on 16 January 1978 in Jersey, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Ninth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to ADAPT the articles of association to the new legal form of the Company and to set them as follows:

“Chapter I. - Form, Corporate name, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares (parts sociales) hereafter created a company (the “Company”) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended from time to time (hereafter referred to as the “Law”) and by the present articles of association (the “Articles”), which specify in the articles 2, 5, 8 and 17 the exceptional rules applying to a one member company (société unipersonnelle).

The Company will exist under the corporate name of Parthena Reys Private Equity Holding S.à r.l.

Art. 2. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital of the Company so decides. If there is more than one Shareholder, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign undertakings, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and in other entities.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. Under this article, the concept of group (“Group”) will include and will be limited to the mother(s) company(ies), its subsidiaries and the entities in which the mother(s) company(ies) or its subsidiaries have an interest. The Company may also enter into any guarantee, pledge, mortgage or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures and certificates, except by way of public offer, this list being not exhaustive.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

In a general fashion the Company may grant assistance to companies of the Company Group, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Registered office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers (Conseil de Gérance) (as defined below).

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers (Conseil de Gérance).

In the event that in the view of the Board of Managers (Conseil de Gérance) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Share capital - Authorised share capital - Shares (parts sociales) - Transfer of shares

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares (parts sociales) (the “Shares”), each with a nominal value of one Euro (1,- EUR), all of which are fully subscribed and paid up.

Holders of Shares of the Company are individually referred as a “Shareholder” or collectively as the “Shareholders”.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a solely owned company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

Art. 6. Authorized share capital. Besides and apart from the subscribed capital, the authorised capital of the Company is set at three million Euro (EUR 3,000,000.-).

The Board of Directors (Conseil de Gérance) is authorized to issue convertible debt instruments, convertible bonds or similar instruments including but not limited to preferred equity certificates convertible or not, and to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several installments.

Shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors (Conseil de Gérance) may determine. The Board of Directors (Conseil de Gérance) may in particular determine:

- the time and the number of the Shares to be subscribed and issued;
- whether the Shares have to be offered on a pre-emptive basis to the existing Shareholders in proportion of the capital represented by their Shares or not;
- whether a share premium will be paid on the Shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the Shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- that Shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors (Conseil de Gérance) under the terms of convertible debt instruments, convertible bonds or similar instruments including but not limited to preferred equity certificates convertible or not, issued from time to time by the Company.

The Board of Directors (Conseil de Gérance) may delegate to any authorized director of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon every increase of the share capital of the Company by the Board of Directors (Conseil de Gérance) within the limits of the authorized share capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

Such authorization is given to the Board of Directors (Conseil de Gérance) for a period of five (5) years as from the date of publication of the minutes of the extraordinary general shareholder's meeting held on 28 November 2011.

Art. 7. Registration of shares - Indivisibility of shares. The Shares shall be issued in registered form only, in the name of a specific person and recorded in the Shareholders' register in accordance with article 185 of the Law. The Shareholders' register shall be kept at the registered office of the Company. Each holder of Shares will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint a single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 8 Transfer of shares. In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting of Shareholders.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Chapter III. - Board of managers (Conseil de gérance) - Powers - Meetings - Auditor

Art. 9. Board of managers (Conseil de gérance). The Company is managed by one or more managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance) (the "Board of Managers" or individually the "Manager"). The Manager(s) need(s) not to be Shareholder(s) of the Company.

The Board of Managers shall be elected by the sole Shareholder or by the general Shareholders' meeting, which will determine their mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the general Shareholders' meeting.

In case where a Manager wants to resign of its mandate, he shall notify its decision to the Board of Managers reasonably in advance.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a Manager will not cause the Company to go into liquidation.

Art. 10. Powers of the board of managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 11. Meetings of the board of managers. The Board of Managers may appoint from among its members a chairperson (the “Chairperson”) and one or more vice-chairpersons. It may also appoint a secretary, who needs not be a Manager, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholder(s).

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the Managers and by the Chairperson and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate books.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by such Chairperson or by the secretary (if any) or by any Manager.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his/her proxy. Managers may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or conference call or by any similar means of communication enabling thus all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Resolutions of the Board of Managers may be passed in the form of circular resolutions. Circular resolutions signed by all the members of the Board of Managers, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such decisions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of powers - Liability. The Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company and as long as they have acted in the limit of their powers.

Art. 13. Representation of the company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any Manager or by the signature of any officer to whom authority has been duly delegated by the Board of Managers at its sole discretion.

Art. 14. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Board of Managers or of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager or officer shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction and such Manager’s or officer’s interest therein shall be reported to the sole Shareholder or to the next following meeting of Shareholders.

Art. 15. Indemnification. The Company may indemnify any Manager, officer or employee against expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been a Manager, officer or employee of the Company. Such person shall be so indemnified in all circumstances, except in relation to matters as to which it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which it may be entitled.

Art. 16. Auditor(s). Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be Shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of statutory auditors.

Chapter IV. - General meetings of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders’ meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital (50%) adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters (75%) of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Any Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who needs not be a Shareholder himself.

The holding of general Shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 18. Annual general meeting of shareholders. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 30th April at 2.00 p.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following bank business day.

Other general meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board of Managers in the respective convening notices of such meetings.

General meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, exceptional circumstances of force majeure so require.

Chapter V. - Financial year - Distribution

Art. 19. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Approval of financial statements. At the end of each financial year, the Board of Managers shall present to the sole Shareholder or to the general Shareholders' meeting the financial statements (including an inventory with an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and profit and loss accounts in which the necessary depreciation charges must be made).

Each Shareholder either personally or through an appointed agent may consult at the registered office of the Company the above mentioned documents and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 21. Appropriation of profits - Reserve. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole Shareholder or the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision account, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend commensurate to their shareholding in the Company.

Art. 22. Interim dividends. Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of the present article and subject to any rule in addition to these as determined by the Board of Managers, together with the Shareholder(s):

- The Board of Managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest;

- In this respect, the Board of Managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders;

- In addition, the decision of the Board of Managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the Board of Managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles;

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit or reserves as they appear on the above mentioned interim financial statements of the Company. The Board of Managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution; and

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy or any other similar event affecting the sole Shareholder or one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision of the sole Shareholder or of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles.

At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (Shareholders or not) appointed by the sole Shareholder or by the general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Miscellaneous

Art. 24. Applicable law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.”
THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3.400,-.

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS CLOSED.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Parthena Reys Perennial Fund S.C.A., SICAV-FIS, une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.363 (l'«Actionnaire Unique») agissant par son associé-gérant commandité, Parthena Reys Perennial Management S.A. ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.401;

Ici représentée par Madame Gaëla Conrad, juriste, demeurant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

I. La partie comparante déclare qu'elle est le seul actionnaire (l'«Actionnaire Unique») de Parthena Reys Private Equity Holding S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.389 (la «Société»). La Société a été constituée par un acte du notaire Maître Jean Seckler résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 11 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 mars 2008, numéro 693 page 33224.

II. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire soussigné Maître Henri Hellinckx, en date du 4 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 février 2011, numéro 290 page 13883.

III. La partie comparante, dûment représentée, a reconnu avoir été dûment informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

a) Changement de la forme sociale de la Société afin de la transformer d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;

b) Modification de la dénomination sociale de la Société de «Parthena Reys Private Equity Holding S.A.» en «Parthena Reys Private Equity Holding S.à r.l.» en conformité avec les prescrits légaux;

c) Approbation de la conversion des trois cent dix (310) actions existantes, chacune ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), émises sous la forme d'une société anonyme, en trois cent dix (310) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), en circulation sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la «Conversion d'Actions»);

d) Modification de la valeur nominale des trois cent dix (310) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, en trente et un mille (31.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»);

e) Décision de refondre intégralement les statuts de la Société afin de refléter les décisions susmentionnées et les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société;

f) Confirmation du siège social de la Société;

g) Prise d'acte de la démission de tous les membres du conseil d'administration de la Société c'est-à-dire (i) M. Philip Mallard, (ii) M. Jonas Mallard, (iii) M. Michael Whittingdale, (iv) M. François Pfister et (v) M. Russell Perchard en qualité d'actuels administrateurs de la Société (les «Administrateurs Démissionnaires»);

h) Prise d'acte de la démission de Saltgate S.A., ayant son siège social situé au 291, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.029 en qualité de commissaire aux comptes de la Société (le «Commissaire aux Comptes»);

i) Décision de fixer à cinq (5) le nombre de gérants de la Société et de nommer (i) M. Philip Mallard, (ii) M. Jonas Mallard, (iii) M. Michael Whittingdale, (iv) M. François Pfister et (v) M. Russell Perchard, nouveaux gérants de la Société pour une période indéterminée; et

j) Divers.

IV. Que sur base de l'ordre du jour mentionné ci-dessus, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de changer la forme sociale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, avec maintien de sa personnalité morale. Le capital social et les réserves de la Société resteront intacts, ainsi que chaque poste des actifs et des passifs, des amortissements, des appréciations et dépréciations. La Société transformée en une société à responsabilité limitée continuera la comptabilité tenue par la Société précédemment sous la forme d'une société anonyme.

Evaluation

L'Actionnaire Unique déclare que le changement de la forme sociale est basé sur un bilan intérimaire au 31 octobre 2011 (le «Bilan Intérimaire»), ledit Bilan Intérimaire après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à l'enregistrement.

La description du capital social de la Société a été effectuée par le biais d'un rapport du conseil d'administration de la Société daté du 22 novembre 2011 qui a conclu:

«A la date du 22 novembre 2011:

- Le Capital Social de la Société s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) Actions, chacune ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) et qui dès lors, est au moins égal au capital social minimum requis par l'article 182 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée pour les sociétés ayant la forme sociale d'une société à responsabilité limitée; et

- Les Actions sont intégralement souscrites et libérées par l'Actionnaire Unique.» Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de MODIFIER la dénomination sociale de la Société de «Parthena Reys Private Equity Holding S.A.» en «Parthena Reys Private Equity Holding S.à r.l.» en conformité avec les prescrits légaux.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE d'APPROUVER la Conversion d'Actions.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de CHANGER la valeur nominale des trois cent dix (310) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, en trente et un mille (31.000,-) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les trente et un mille (31.000) parts sociales sont détenues par Parthena Reys Perrenial Fund S.C.A., SICAV-FIS, prédésignée.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique CONFIRME que le siège social de la Société est situé au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de PRENDRE ACTE de la démission de chacun des Administrateurs Démissionnaires.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de PRENDRE ACTE de la démission du Commissaire aux Comptes.

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de FIXER à cinq (5) le nombre de gérants de la Société et DECIDE également de NOMMER (i) M. Philip Mallard, (ii) M. Jonas Mallard, (iii) M. Michael Whittingdale, (iv) M. François Pfister et (v) M. Russell Perchard, gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

La Société sera par conséquent gérée par les gérants suivants:

(a) M. Philip Mallard, né le 26 octobre 1948 à Birmingham (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 131, Avenue Winston Churchill, B-1180 Uccle, Bruxelles, Belgique;

(b) M. Michael Whittingdale, né le 6 juin 1945 à Sherbone (Royaume-Uni), ayant son adresse au 53-64 Chancery Lane, GB – WC1V 6DR Londres, United Kingdom;

(c) M. François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(d) M. Jonas Mallard, né le 31 décembre 1970 à Harpenden (United Kingdom), ayant son adresse professionnelle au Centre d'Affaires La Boursidière, F-92350 Le Plessis-Robinson, France; et

(e) M. Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey, ayant son adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Neuvième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique DECIDE d'ADAPTER les statuts de la Société à la nouvelle forme sociale de la Société, lesquels se liront dorénavant comme suit:

«Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination sociale, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ainsi créées une société (la «Société») en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 2, 5, 8 et 17, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

La Société existera sous la dénomination sociale Parthena Reys Private Equity Holding S.à.r.l.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital social libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, de parts sociales, d'obligations, de reconnaissances de dettes, obligations bancaires ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre détenir des participations dans des sociétés de personnes et dans d'autres entités.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe («Groupe») inclura et sera limitée à la (les) société(s) mère(s), ses filiales et les entités dans lesquelles la (les) société(s) mère(s) ou ses filiales détiennent une participation. La Société peut également octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou de toute obligation à charge de la Société.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations bancaires, de titres, de certificats d'obligations et de certificats, excepté par le biais d'une offre au public, cette liste n'étant pas exhaustive.

La Société peut aussi employer ses fonds en investissant dans de l'immobilier ou des droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, la Société peut accorder une assistance aux Sociétés du Groupe, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini par après).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Chapitre II. - Capital social - Capital social autorisé - Parts sociales - Transfert de parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) parts sociales (ci-après les «Parts Sociales») chacune avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) et toutes entièrement souscrites et libérées.

Les détenteurs de Parts Sociales pris individuellement sont définis comme l'«Associé» ou lorsqu'ils sont pris collectivement comme les «Associés».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouveraient à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui seront établis par écrit.

Art. 6. Capital social autorisé. A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à trois millions d'Euros (EUR 3.000.000,-).

Le Conseil de Gérance est autorisé à émettre des instruments de dettes convertibles, des obligations convertibles ou des instruments similaires, en ce compris, sans y être limité, des certificats de capital préférentiels (preferred equity certificates), convertibles ou non, et à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Des Parts Sociales peuvent être souscrites et émises sous les termes et conditions que le Conseil de Gérance déterminera. Le Conseil de Gérance peut déterminer en particulier:

- la date d'émission et le nombre de Parts Sociales devant être souscrites et émises;
- si les Parts Sociales doivent être offertes par préférence aux Associés existants proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs Parts Sociales ou non;
- si une prime d'émission liée aux Parts Sociales devant être souscrites et émises sera payée et, le cas échéant, le montant de cette prime d'émission;
- si les Parts Sociales seront payées en espèces ou par un apport en nature;
- si les Parts Sociales seront émises suite à l'exercice d'un droit de souscription et/ou de conversion accordé par le Conseil de Gérance sous les termes des instruments de dette convertibles, des obligations convertibles ou autres instruments similaires, en ce compris, sans y être limité, des certificats de capital préférentiels (preferred equity certificates), convertibles ou non, émis à tout moment par la Société.

Le Conseil de Gérance peut déléguer à tout gérant autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la mission de recueillir les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Parts Sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Lors de chaque augmentation de capital de la Société par le Conseil de Gérance endéans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Une telle autorisation est accordée au Conseil de Gérance pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (anciennement nommés actionnaires) de la Société qui s'est tenue le 28 novembre 2011.

Art. 7. Enregistrement des parts sociales - Indivisibilité des parts sociales. Les Parts Sociales seront émises exclusivement sous forme nominative, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi. Le registre des Associés devra être conservé au siège social de la Société. Chaque détenteur de Parts Sociales notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs Part(s) Sociale(s) sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Parts Sociales est contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur ces Parts Sociales doivent nommer une seule personne pour les représenter auprès de la Société. A défaut d'une telle nomination, les droits attachés aux Parts Sociales concernées seront suspendus.

Art. 8. Transfert des parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Chapitre III. - Conseil de gérance - Pouvoirs - Assemblées - Commissaire

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associé ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» ou pris individuellement le «Gérant»).

Le Conseil de Gérance est nommé par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés qui déterminera la durée de leurs mandats. Les Gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

Dans le cas où un Gérant veut démissionner de son mandat, il devra notifier sa décision au Conseil de Gérance raisonnablement à l'avance.

Le décès, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité, la démission, la révocation ou tout évènement similaire affectant un Gérant n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le «Président») et un ou plusieurs vice-présidents. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les Gérants et le cas échéant par le Président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le Président ou par le secrétaire (le cas échéant) ou par un Gérant.

Chaque Gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant comme son mandataire. Les Gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, courriel ou message télécopié

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Chaque Gérant voire tous les Gérants, peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. Une telle participation sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises sous forme de résolutions circulaires. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions peuvent être documentées sur un document unique ou sur des documents séparés ayant un contenu identique, chacun d'eux étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation des pouvoirs - Responsabilité. Le Conseil de Gérance peut déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Les Gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société et tant qu'ils ont agi dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 13. Représentation de la société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'un des Gérants ou par la signature d'un fondé de pouvoirs qui aurait été dûment habilité par le Conseil de Gérance à sa seule discrétion.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs du Conseil de Gérance ou de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Tout Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit des fonctions de gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Dans le cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Associé unique ou des Associés lors de la prochaine assemblée générale des Associés.

Art. 15. Indemnité. La Société pourra indemniser tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé, des dépenses raisonnablement encourues par eux du fait de toute action, procès ou poursuite auxquels il aura été partie en sa qualité de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société. Une telle personne devra être indemnisée en toutes circonstances, sauf le cas où dans le cadre de pareille action, procès ou poursuite il serait finalement déclaré responsable de négligence grave ou de mauvaise administration délibérée; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseiller que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Un tel droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits nés dans son chef.

Art. 16. Commissaire(s). Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

Chapitre IV. - Assemblées générales des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social (50%).

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chaque Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que représentant, qu'il soit Associé ou non.

La tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30 avril à 14 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Associés devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des Associés pourront être tenues à l'endroit et à l'heure précisés par le Conseil de Gérance dans les convocations relatives à ces assemblées.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir à l'étranger, si de l'avis définitif du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles de force majeure le requièrent.

Chapitre V. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année, et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, le Conseil de Gérance présentera à l'Associé unique ou à l'assemblée générale des Associés les comptes annuels (incluant un inventaire indiquant la valeur

des avoirs et des dettes de la Société ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits qui indiqueront les charges résultant des amortissements nécessaires).

Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, les documents susmentionnés et, le cas échéant, le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 21. Répartition des profits - Réserve. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la réserve requise par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux Associés comme dividende, proportionnellement à leur participation dans la Société.

Art. 22. Cdividendes intérimaires. Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le Conseil de Gérance ensemble avec l'/les Associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au Conseil de Gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société;

- A cet effet, le Conseil de Gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les Associé(s) pourraient conclure entre eux;

- En outre, la décision du Conseil de Gérance doit s'appuyer sur des comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du Conseil de Gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'année sociale augmentés des profits à reporter et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts;

- Enfin, la distribution des dividendes intérimaires doit être limitée au montant du profit distribuable ou des réserves tels qu'ils apparaissent sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le Conseil de Gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant de vérifier ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables; et

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre l'/les Associé(s) des dividendes qui lui/leur ont été distribués mais qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action en répétition se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'Associé unique ou l'un des Associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'Associé unique ou par l'assemblée générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (Associés ou non) nommés par l'Associé unique ou par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

Chapitre VII. - Divers

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.»

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

Frais

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ EUR 3.400,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. CONRAD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54501. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169794/728.

(110196999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Dawson Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.494.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011174046/12.

(110202222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Delta Realestate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 142.277.

—
Beschluss

Von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft tritt mit sofortiger Wirkung zurück: Herr Dirk SINNIG, geboren am 03/02/1986, wohnhaft in D-54306 Kordel, Im Rauschenfeld 8.

Luxemburg, den 20.12.2011.

DELTA REALESTATE S.A.

Référence de publication: 2011174047/12.

(110203313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Design Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Howald, 288, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 44.528.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011174048/12.

(110202671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Dia-Vin, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.333.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011174049/10.

(110203268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Dimmer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7625 Larochette, 2, An der Scheerbach.
R.C.S. Luxembourg B 7.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011174050/10.

(110203061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Divendis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 104.359.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011174051/12.

(110203304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Domaines Invests S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 117.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011174052/13.

(110202963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Domaines Invests S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 117.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011174053/13.

(110202964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Domaines Invests S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 117.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011174054/13.

(110202965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Fumilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 151.134.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011174124/10.

(110203333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Furnitures Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 108.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2011174125/10.

(110203417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Foetz Retail-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 145.621.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011174119/12.

(110202662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Summer Soca LNG Liquefaction S.A., Société Anonyme,

(anc. GDF Suez LNG Liquefaction S.A.).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 95.782.

L'an deux mille onze, le cinquième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GDF Suez LNG Liquefaction S.A., société anonyme régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 95.782 (la «Société»), constituée originellement sous la dénomination de «Cabot Trinidad LNG Limited», en date du 30 juin 1995 à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Les statuts de la Société ont été modifiés:

a. le 10 septembre 2003 suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1045 du 9 octobre 2003;

b. le 12 mai 2005 suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 990 du 5 octobre 2005;

c. le 16 décembre 2005 suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 542 du 15 mars 2006; et

d. le 2 mars 2009 suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 771 du 9 avril 2009.

L'assemblée est ouverte à 21.00 heures sous la présidence de Me Caroline TAUDIÈRE, avocat, demeurant à Luxembourg (le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, avocat, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Hervé PRÉCIGOUX, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Modification du nom de la Société en «Summer Soca LNG Liquefaction S.A.».

2 Modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter la décision à être adoptée sous le point 1.

3 Divers.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de changer le nom de la Société en «Summer Soca LNG Liquefaction S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «Summer Soca LNG Liquefaction S.A.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21.15 heures.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Taudière, M. Bertomeu-Savalle, H. Précigoux, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 décembre 2011. Relation: RED/2011/2663. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174136/67.

(110202262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

F.M.S. Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 132.576.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011174091/12.

(110202665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Gac Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 58.181.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011174133/10.

(110203149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Garage Roger & Diego, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 14, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 23.828.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011174134/10.

(110202788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Garrett Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 149.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011174135/10.

(110202958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Gratings Europe Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 103.050.

Les actionnaires de Gratings Europe Industry S.A. entérinent la décision de l'administrateur-délégué de transférer en date du 5 décembre 2011 le siège de la Société au 23, boulevard Charles Marx à L-2130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 décembre 2011.

Gratings Europe Industry S.A.

Référence de publication: 2011174147/12.

(110203258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.
